

## DECISION CA055-2015

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7**  
**Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers**  
**Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015**

**Objet de la décision**

Demandes de subventions du FSDIE

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver les demandes de subventions du FSDIE pour : M'TIC, Association GENEPI, LA COMA, ADHUA, FRANCO UNIS, Fédé UCO, UGEAC UNEF, Multikulti Angers.

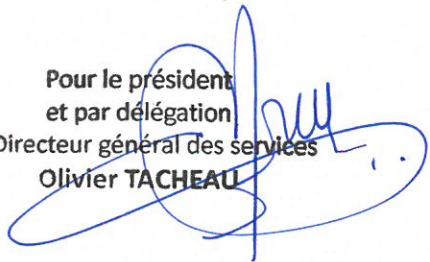
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 8 avril 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
**Olivier TACHEAU**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 avril 2015**

## Contrats, conventions, accords de partenariats et décisions en matière financière

### o Projets FSDIE-

Suite à la commission vie étudiante du 10 mars 2015.

Validé par la CFVU du 23 mars 2015

Associations	Commission vie étudiante du 10 mars 2015	Subvention proposée En CVE du 10 mars 2015	Décision de la CFVU
1. M'TIC	Organisation d'un gala le 21 mars 2015	2 110,00 €	Adoptée avec 31 voix pour et 3 abstentions
2. ASSOCIATION GENEPI	Le Printemps des prisons (avril/mai 2015)	950,00 €	Adoptée à l'unanimité
3. LA COMA	L'hôpital des Nounours - Avril 2015	280,00 €	Adoptée à l'unanimité
4. ADHUA	Rencontre artistique sur le thème « Identités »	1 300,00 €	Adoptée à l'unanimité
5. ADHUA	Rencontre franco-roumaine	777,00 €	Adoptée à l'unanimité
6. FRANCO UNIS	Le folklore dans la francophonie - 6 mai 2015	500,00 €	Adoptée à l'unanimité
7. Fédé UCO	LA CATHOCALYPSE - 9 AVRIL 2015	2 200,00 €	Adopté avec 23 voix pour, 2 voix contre, 9 abstentions
8. UGEAC UNEF	Congrès de formation	2 200,00 €	Adoptée à l'unanimité
9. Multikulti Angers	Soirée ciné-échanges - 21 MAI 2015	250,00 €	Adoptée à l'unanimité
<b>TOTAL</b>		<b>10567.00 €</b>	